VILLE DE
MEXIMIEUX
service urbanisme

QUEL DOSSIER POUR QUELS TRAVAUX ?

Même en l'absence de formalité les règles du PLU sont applicables (implantation, aspect...)

Extension, espaces habitables supplémentaires, aménagement de combles ...
- de - de 40m²
- de + de 40m²

Modification ou rénovation de façade création ou modification d'ouvertures, installation d'unité extérieure ...

Modification ou rénovation de toiture cheminée, velux (sans création de surfaces) ...

Store banne

Pergola, carport ou appentis, véranda en extension :
- En zone U du PLU jusqu'à - de 40m²
- Autre zones du PLU - de 20m² (permis si +)
- + de 40m²

Panneaux photovoltaïques en toiture

Abri de jardin, garage, abri, pergola ou pool house indépendant de l'habitation :
- de - de 20m²
- de + de 20m²



Terrasse de plain-pied sur Terrain Naturel (TN)
- Terrasse surélevée par rapport au TN de - de 40m²
- Terrasse surélevée par rapport au TN de + de 40m²

Clôtures, portail et portillon

Piscine inférieure à 10m²
- Piscine enterrée ou hors-sol supérieure à 10m² et inférieure à 100m² non couverte
- Piscine enterrée ou hors-sol supérieure à 10m² et inférieure à 100m² couverte par un abri de plus de 1m80 de hauteur
- Piscine enterrée ou hors-sol supérieure à 100m² couverte par un abri de plus de 1m80 de hauteur

Légende :
- Aucune formalité
- Déclaration préalable de construction (DPC)
- Permis de construire

Cette image est une projection pédagogique qui n'a aucune valeur réglementaire au titre du PLU